**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 63 (1971)

**Heft:** 6-7

**Artikel:** Vigoureux développement de Coop Fonds de placement fifty-fifty

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-385631

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF: 25.11.2024** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Vigoureux développement de Coop Fonds de placement fifty-fifty

Les plans de prévoyance fifty-fifty connaissent de plus en plus les faveurs du public. Les nouvelles propositions enregistrées en 1970 atteignent la somme record de 31,8 millions de francs contre 20,8 millions l'année précédente. La production a donc augmenté de 52%! – Le portefeuille des contrats de placement en cours atteint actuellement la somme de 65,5 millions de francs.

Le fonds immobilier fifty-fifty géré par Coop Société coopérative de placement a été créé il y a dix ans. Ce fonds est épaulé par le mouvement coopératif suisse, les syndicats et les associations d'employés sous l'égide de Coop Suisse, de Coop-Vie et de la Banque Centrale Coopérative S. A. (cette dernière fonctionne comme banque dépositaire). Dès le début, les parts du Fonds n'ont été émises qu'en liaison avec des polices Rempart ou des rentes de vieillesse de Coop Assurance-vie. Le public dispose ainsi d'un plan de prévoyance réparti par moitiés (fifty-fifty) en assurance-vie et en épargne-placement.

Le choix judicieux qu'ont fait les acquéreurs avec fifty-fifty ressort avant tout de l'évolution de la valeur intrinsèque des parts du Fonds. Le prix d'émission peut servir de critère, car parti de 200 fr. pour une part en 1961, il passait à 243 fr. au ler avril 1971, et il sera porté à 247 fr. au 1er octobre 1971.

Au cours des premières années d'existence de Coop Fonds de placement fifty-fifty, le rendement calculé sur le prix d'émission a quelque peu dépassé 4%. Il a augmenté chaque année, pour atteindre 4,52% en 1970. Pour embrasser pleinement l'effort économique de Coop Fonds de placement fifty-fifty, il faut encore ajouter l'augmentation de la valeur des parts aux rendements annuels.

A fin 1970, 105 327 parts étaient en circulation et la fortune du Fonds atteignait 24,3 millions de francs. Les immeubles figurent au compte de fortune pour un montant de 38,6 millions de francs. Leur rendement brut est de 6,7%.

En contrepartie de son activité comme direction du Fonds, Coop Société coopérative de placement ne débite au Fonds que les frais réels. Elle renonce ainsi, en faveur de l'acquéreur, à une partie des commissions qui lui sont dues.

Le rapport d'activité, complété d'un rapport détaillé sur le Fonds luimême, conclut en mettant l'accent sur l'intérêt soulevé par la solution fifty-fifty hors de nos frontières également.